

Date d'émission 08-mai-2020

Date de révision 08-mai-2020

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CVCO-0W20

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Norme de vérification de la performance des équipements de mesure de la viscosité et /ou de la densité

Utilisations déconseillées Utilisation industrielle uniquement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Cannon Instrument Company  
2139 High Tech Rd.  
State College, PA 16803-1733  
T: (814) 353-8000 or (800) 676-6232

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail sales@cannoninstrument.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +1 (800) 255-3924 États-Unis, CHEM-TEL Inc.  
+1 (813) 248-0585 International, CHEM-TEL Inc. (appel en PCV recommandé)

#### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Mentions de danger

Non classé

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Peut être nocif par contact cutané.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	64742-54-7	50-<70	Carc. 1B (H350) (*L) Asp. Tox. 1	Aucune donnée disponible
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	64742-54-7	20-<30	Carc. 1B (H350) (*L)	Aucune donnée disponible
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant	265-091-3	64741-89-5	1-<5	Carc. 1B (H350) (*L) Asp. Tox 1 (H304)	Aucune donnée disponible
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	265-169-7	64742-65-0	1-<5	Carc. 1B (H350) (*L) Asp. Tox. 1 (H304)	Aucune donnée disponible
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique	265-174-4	64742-70-7	1-<5	Carc. 1B (H350) (*L) Asp. Tox. 1	Aucune donnée disponible

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Informations supplémentaires**

Note L (\*L): La classification comme cancérogène ne s'applique pas car il peut être établi que la ou les substances contiennent moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO2, jet d'eau ou mousse ordinaire.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

**Produits de combustion dangereux** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Hydrocarbures. Aldéhydes. Oxydes de soufre.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Mesures spécifiques/spéciales de lutte contre l'incendie** Les incendies doivent être évalués pour déterminer les protocoles et mesures de sécurité adaptés contre l'incendie, y compris l'établissement de zones de sécurité, les moyens d'extinction à utiliser, la protection des pompiers et les actions visant à contrôler ou éteindre l'incendie.

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s).**  
Aucune information disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de probabilité d'éclaboussures : Lunettes anti-éclaboussures chimiques.

**Protection des mains** Gants résistant aux produits chimiques.

**Protection de la peau et du corps** Chaussures ou bottes de protection.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Liquide clair
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Orange foncé
<b>Odeur</b>	type hydrocarbure
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	> 199 °C	Vase ouvert
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	0.84 - 0.85 @ 15 °C	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Soluble dans les solvants	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	40 - 60 cSt @40°C	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Propriétés explosives	Aucune information disponible.	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.	
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>		
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible	
Densité de liquide	Aucune information disponible	
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Réactivité    Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité    Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

  Sensibilité aux impacts mécaniques                          Aucun(e).

  Sensibilité aux décharges électrostatiques                      Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses                          Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter    Chaleur excessive.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles                                      Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Hydrocarbures. Aldéhydes. Oxydes de soufre.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **Informations sur le produit**

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact avec la peau** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut être nocif par contact cutané.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

#### **Mesures numériques de toxicité**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 15 g/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 15 g/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	-
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant	> 15 g/kg ( Rat )	> 5 g/kg ( Rabbit )	= 2.18 mg/L ( Rat ) 4 h
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	> 15000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	> 2400 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique	> 15000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	-

#### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** La classification répertoriée ci-après pour les distillats de pétrole de ce produit concerne ceux qui contiennent plus de 3 % d'extrait de DMSO comme mesuré selon IP 346. Les distillats de pétrole de ce produit ne répondent pas aux critères de classification en tant que cancérigènes.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme

cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Carc. 1B
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Carc. 1B
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant	Carc. 1B
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Carc. 1B
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique	Carc. 1B

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** D'après les données sur les niveaux de produits, ce produit ne répond pas aux critères de classification d'un danger par aspiration. Cependant ce produit contient un composant pouvant entraîner une aspiration en cas d'ingestion.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB**

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	La substance n'est pas PBT/vPvB
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	La substance n'est pas PBT/vPvB
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant	La substance n'est pas PBT/vPvB
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	La substance n'est pas PBT/vPvB
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique	La substance n'est pas PBT/vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres effets néfastes                      Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser les récipients vides.
<b>Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV</b>	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Remarque :** Les informations fournies ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer à toutes les situations d'expédition. Consulter le Règlement approprié sur les Marchandises Dangereuses pour connaître les exigences supplémentaires et les exigences d'expédition spécifiques au mode, au matériau ou à la quantité

**IMDG**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Polluant marin</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

**RID**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**ADR**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	



**Dispositions spéciales**                      Aucun(e)

**IATA**

**14.1 Numéro ONU**                              Non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**                      Non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**                      Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage**                      Non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement**                      Sans objet  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales**                      Aucun(e)    **Remarque :**    Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### **Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

##### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-54-7	28.	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-54-7	28.	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant - 64741-89-5	28.	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant - 64742-65-0	28.	
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique - 64742-70-7	28.	

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Sans objet

#### Inventaires internationaux

**TSCA**    Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
**DSL/NDL**    Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
**EINECS/ELINCS**                                      Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
**ENCS**    Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
**IECSC**    Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
**KECL**    Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
**PICCS**    Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AICS (Australie)** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H350 - Peut provoquer le cancer

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Classification SGH, Japon  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Date d'émission** 08-mai-2020  
**Date de révision** 08-mai-2020  
**Remarque sur la révision** Commercialisation initiale.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**